



COMMUNE DE VALGELON-LA ROCHETTE (SAVOIE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 novembre 2025

Le huit novembre deux mille vingt-cinq à neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur David ATES, Maire.

Membres présents : David ATES, Nathalie REBATEL, Pierre VERNEY, Emmanuelle ESCOFFIER ATES, Olivier GUILLAUME, Jacky DONJON, Jacky GACHET, Lionel FUENTES, Florence YSARD JACOB, Carine PIBOULEU, Céline BORDIER, Jean-Marc DEBAUGE, Morgane ALVES DIAS, Sarah COMMUNAL, Delphine LAINE, Fabien GARCIA, Annie GONTARD, Jean-Claude BENGRIBA, Patrick CHARLES, Marcel TRANCHANT, Bruno CHARRIER

Procurations : Véronique CORTES ROUX-LATOUR à Marcel TRANCHANT, Christophe SCHOERLIN à Florence YSARD JACOB, Gilles GLAREY à Carine PIBOULEU, Mathilde GAZZA à Jacky DONJON, Myriam FOUQUET à Lionel FUENTES

Absents : Guillaume FOUCHER, Elodie VANACKERE, Virgile FIELBARD

| Membres en exercice | Quorum | Présents | Pouvoirs | Votants |
|---------------------|--------|----------|----------|---------|
| 29 | 15 | 21 | 5 | 26 |

Date de la convocation : 31 octobre 2025

Monsieur Jacky GACHET a été élu secrétaire de séance.

Délibération N°2025/85

OBJET : Cession du véhicule RENAULT TRAFIC immatriculé BN-780-XJ à un particulier pour pièces détachées

Le rapporteur : Jacky DONJON, Maire délégué de La Rochette

Il est proposé à l'assemblée la mise en vente pour pièces détachées du véhicule RENAULT TRAFIC, immatriculé BN-780-XJ, au prix de sept cent euros (700 €).

Suite à la diffusion de l'annonce correspondante, un particulier s'est présenté et a confirmé l'achat de ce véhicule.

En fonction de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré :

| POUR (S) | CONTRE(S) | ABSTENTION(S) | NPPV |
|----------|-----------|---------------|------|
| 26 | | | |

APPROUVE la cession du véhicule RENAULT TRAFIC immatriculé BN-780-XJ au prix de sept cent euros (700 €).

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents à cette cession.

Valgelon-La Rochette, le 08 novembre 2025.

Le secrétaire de séance,

Jacky GACHET



Le Maire,

David ATEZ



Acte certifié exécutoire compte tenu de sa
transmission en Préfecture le 12/11/2025 et de sa
publication ou notification le 12/11/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai

Accusé de réception en préfecture
073-200086882-20251108-Del202585-DE
Date de télétransmission : 12/11/2025
Date de réception préfecture : 12/11/2025